



02 36 81 01 15

## Formation Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Protection Rapprochée

### PUBLIC VISÉ

- Toute personne titulaire de la carte professionnelle protection physique à jour ou le cas échéant d'un numéro d'autorisation préalable en cours de validité, être titulaire d'un diplôme de secourisme en cours de validité.



#### Durée de l'action

- Théorie et pratique : 28 heures (4 jours)



#### Périodicité de l'action

- À définir par l'employeur



#### Nombre de participants

- 10 à 12 apprenants maximum

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salles de réunion, tables, chaises, murs pour projection, tableau etc...
- Apports théoriques et pratiques (avec cas concrets et exemples)
- Formateurs sélectionnés pour leurs compétences et expériences professionnelles
- Supports d'animation pédagogiques, utilisés en vidéo-projection
- Encadrement pédagogique assurant le bon déroulement de la formation

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs
- Responsables pédagogiques
- Service administratif
- Service qualité
- Service relations clients

## CONTENU DE LA FORMATION

- Module Juridique : Légitime défense, l'état de nécessité, l'atteinte à l'intégrité physique, la liberté d'aller et venir, les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de l'ordre, la non-assistance à personne péril, l'omission, d'empêcher un crime ou un délit.

- Module Professionnel : La définition des métiers de la protection rapprochée, le langage et les termes professionnels, les placements, les secteurs d'observation, les cadrans horaires/les zones, le rôle et le placement de l'agent de protection

- Module Technique sont quant à eux diverses :

-Être capable de mettre en œuvre une mission en sachant :

Préparer une mission de protection, recueillir les informations sur le client, définir un dispositif de sécurité en fonction de la menace, le rôle de chaque agent dans un dispositif de protection, préparer les itinéraires et les lieux, les règles de la bienséance et le protocole

-Assurer un déplacement en maîtrisant :

Les franchissements de porte, les montées et descentes des escaliers, les ascenseurs, les demi-tours et arrêts du client, les restaurants, les salles de réunion et de spectacles, la gestion d'un individu menaçant, la foule et les serrages de main, les passages de foule en pointe et en V

-Maîtriser les dispositifs embarqués en sachant gérer l'embarquement d'une personne en fonction de différents scénarios : Dispositif 1+1, 2+2 avec ou sans siège, 3+2 avec ou sans siège

## Tarif et délai de réalisation

- Sur devis, nous consulter